



1 rue de la mairie – 37500 COUZIERS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Couziers, se sont réunis à 18h00 à la salle du conseil, salle des fêtes de Couziers, 1 rue de la mairie – 37500 COUZIERS, sur la convocation qui leur a été adressée par Mr Le Maire le 22 juillet 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

Stéphane DAVID – Christine VERRONNEAU – Daniel ROY – Claudine REDOUIN – Christelle SALLARD – Raynald SALLARD – Rachel MASCLEF

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Christine VERRONNEAU

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil. Christine VERRONNEAU est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Adoption du Compte-Rendu du Conseil Municipal Précédent du 29/06/2026

Sur la demande de Monsieur Le Maire, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

Demande de fonds de concours Projet 2026 / 02

Délibération 2026 / 27

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'afin de réaliser des travaux de remise en conformité thermique du logement communal, nous allons solliciter une partie du fonds de concours de la CCCVL en remplacement du fonds de concours demandé en décembre 2025.

A cet effet, il présente le tableau de financement ci-dessous pour validation :

FONDS DE CONCOURS 2026				
Collectivité	COUZIERS			
Opération	Projet : Travaux logement communal			
Coût estimatif de l'opération				
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)		Montant prévisionnel		
Travaux de remise en conformité thermique du logement communal etréfection de la toiture		14 139,45 €		
Entreprise Blucheau		0,00 €		
		0,00 €		
		0,00 €		
		0,00 €		
		0,00 €		
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessous)		14 139,45 €		
Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicité ou acquis	montant subventionnable	montant aide sollicitée	Taux intervention
FDSR Socle		0,00 €	0,00 €	0,00%
FDSR Projet		0,00 €	0,00 €	0,00%
FONDS DE CONCOURS CCCVL	sollicité	14 139,45 €	11 311,56 €	80,00%
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%
Sous-total des aides sollicitées			11 311,56 €	80,00%
Autofinancement		0 €	2 827,89 €	20,00%
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne jaune ci-dessus)		14 139,45 €	14 139,45 €	100,00%

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr Le Maire de demander une partie du fonds de concours de la CCCVL.



1 rue de la mairie – 37500 COUZIERS

Demande de fonds de concours Projet 2026 / 03

Délibération 2026 / 28

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'afin de changer le portail du logement communal, nous allons solliciter une partie du fonds de concours de la CCCVL en remplacement du fonds de concours demandé en décembre 2025.

A cet effet, il présente le tableau de financement ci-dessous pour validation :

FONDS DE CONCOURS 2026					
Collectivité	COUZIERS				
Opération	Projet : Portail logement communal				
Coût estimatif de l'opération					
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)			Montant prévisionnel		
Portail			1 983,90 €		
			0,00 €		
			0,00 €		
			0,00 €		
			0,00 €		
			0,00 €		
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessous)			1 983,90 €		
Plan de financement prévisionnel Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'autorisation de subvention ou à défaut le courrier de demande					
Financiers	Sollicité ou acquis	montant subventionnable	montant aide sollicitée	Taux intervention	
FDSR Socle		0,00 €	0,00 €	0,00%	
FDSR Projet		0,00 €	0,00 €	0,00%	
FONDS DE CONCOURS CCCCVL	solicitée	1 983,90 €	1 587,12 €	80,00%	
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%	
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%	
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%	
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%	
Sous-total des aides sollicitées			1 587,12 €	80,00%	
Autofinancement		0 €	396,78 €	20,00%	
Cout HT (le cout doit etre le meme que celui figurant sur la ligne jaune ci-dessus)		1 983,90 €	1 983,90 €		100,00%

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr Le Maire de demander une partie du fonds de concours de la CCCVL.

Demande de fonds de concours Projet 2026 / 04

Délibération 2026 / 29

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'afin de sécuriser l'escalier d'accès à la mairie ainsi que celui de l'église, nous allons solliciter une partie du fonds de concours de la CCCVL en remplacement du fonds de concours demandé en décembre 2025.

A cet effet, il présente le tableau de financement ci-dessous pour validation :

FONDS DE CONCOURS 2026				
Collectivité	COUZIERS			
Opération	Projet : Garde corps pour accès mairie et église			
Coût estimatif de l'opération				
Poste de dépenses (Les montants Indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)		Montant prévisionnel		
Rampe sécurité accès mairie et église		860.00 €		
		0.00 €		
		0.00 €		
		0.00 €		
		0.00 €		
		0.00 €		
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessous)		860,00 €		
Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des documents d'autorisation de subvention ou affinant la courrière de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	montant subventionnable	montant aide sollicité	Taux Intervention
FDSR Socle		0.00 €	0.00 €	0.00
FDSR Projet		0.00 €	0.00 €	0.00
FONDS DE CONCOURS CCOVL	sollicité	860.00 €	868.00 €	80.00
Autres (à préciser)		0.00 €	0.00 €	0.00
Autres (à préciser)		0.00 €	0.00 €	0.00
Autres (à préciser)		0.00 €	0.00 €	0.00
Autres (à préciser)		0.00 €	0.00 €	0.00
Sous-total des aides sollicitées			868.00 €	80.00
Autofinancement		0 €	172.00 €	20.00
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessus)		860,00 €	860,00 €	100.00



1 rue de la mairie – 37500 COUZIERS

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr Le Maire de demander une partie du fonds de concours de la CCCVL.

Demande de fonds de concours Projet 2026 / 06

Délibération 2026 / 30

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'afin de changer le portillon du cimetière, nous allons solliciter une partie du fonds de concours de la CCCVL en remplacement du fonds de concours demandé en décembre 2025.

A cet effet, il présente le tableau de financement ci-dessous pour validation :

FONDS DE CONCOURS 2026			
Collectivité	COUZIERS		
Opération	Projet : Portillon cimetière		
Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel		
Portillon cimetière	1 383,28 €		
	0,00 €		
	0,00 €		
	0,00 €		
	0,00 €		
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessous)	1 383,28 €		
Plan de financement prévisionnel			
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande			
Financiers	Sollicité ou acquis	montant subventionnable	montant aide sollicité
FDSR Socle		0,00 €	0,00 €
FDSR Projet		0,00 €	0,00 €
FONDS DE CONCOURS CCVL	sollicité	1 383,28 €	1 106,62 €
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €
Sous-total des aides sollicitées			1 106,62 €
Autofinancement		0 €	276,66 €
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne jaune ci-dessus)		1 383,28 €	1 383,28 €
			100,00%

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr Le Maire de demander une partie du fonds de concours de la CCCVL.

Demande de fonds de concours Projet 2026 / 07

Délibération 2026 / 31

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'afin de décaper et mettre nouvelle peinture sur portail mairie ainsi que sur épée posée sur le mur de la mairie, nous allons solliciter une partie du fonds de concours de la CCCVL en remplacement du fonds de concours demandé en décembre 2025.

A cet effet, il présente le tableau de financement ci-dessous pour validation :



1 rue de la mairie – 37500 COUZIERS

FONDS DE CONCOURS 2026

Collectivité	COUZIERS
Opération	Projet : Décapage et peinture portail mairie
Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel
Aérogommage portail mairie + épée	1 223,25 €
Peinture portail mairie	1 090,00 €
	0,00 €
	0,00 €
	0,00 €
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessous)	2 313,25 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicité ou acquis	montant subventionnable	montant aide sollicité	Taux Intervention
FDSR Socle		0,00 €	0,00 €	0,00%
FDSR Projet		0,00 €	0,00 €	0,00%
FONDS DE CONCOURS CCCVL	sollicité	2 313,25 €	1 850,60 €	80,00%
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	0,00%
Sous-total des aides sollicitées			1 850,60 €	80,00%
Autofinancement		0 €	462,65 €	20,00%
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne jaune ci-dessus)		2 313,25 €	2 313,25 €	100,00%

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr Le Maire de demander une partie du fonds de concours de la CCCVL.

Subvention Protection Civile Gironde**Délibération 2026 / 33**

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares et nécessité de l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec la Protection Civile a appelé les communes et les intercommunalités de France Métropolitaine et d'Outre-Mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de COUZIERS tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de COUZIERS, contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 150 € à la Protection Civile

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal approuve ce soutien financier et habilite Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Questions et informations diverses

- Un administré s'est porté volontaire pour être le porte-drapeau officiel de Couziers ; Un devis a été demandé pour la fabrication d'un drapeau à l'effigie de Couziers auprès d'une entreprise spécialisée : 1 400 € TTC. Une subvention du département nous a été accordée pour un montant de 500 €.
- Les démissions des conseillers Messieurs Jonathan BRAUD et Jonathan CARION ont été actées par la préfecture de Tours ;
- Le ciné d'été organisé par la CCCVL se tiendra le 14/08 prochain ; le comité des fêtes des 3 vallées sera présent pour vente de sandwiches et frites ainsi que buvette ;
- Très belle participation des administrés à la soirée privée organisée par la petite ferme de Couziers tenue par Laura Avril et William Morehead ;
- Une réunion concernant notre RPI s'est tenue le vendredi 17 juillet en présence du DASEN, des maires du RPI, du Président de la CCCVL ainsi que de Mme La Sous-Préfète ; Le DASEN avait acté un déménagement de la classe de Thizay vers St Germain dès la rentrée de septembre ; situation impossible à cette date tant financièrement que matériellement et



1 rue de la mairie – 37500 COUZIERS

physiquement ; une prochaine réunion est actée pour le 1^{er} septembre au sein de la sous-préfecture ; les maires se réuniront durant l'été pour discussion de l'organisation de cette nouvelle année scolaire ;

- Un groupe de travail est mis en place pour la poursuite du Petit Couzéen qui reçoit un bon retour des administrés ; Il sera composé de Mesdames Christine Verronneau, Rachel Masclef, Claudine Redouin et Christelle Sallard ;
- La ligne ferroviaire Chinon / Tours sera fermée à compter du mois d'août et jusqu'au mois de février inclus ; la SNCF va mettre en place des bus avec nouveaux horaires de la Sitradel afin de coïncider tous ensemble ;
- Des endroits dangereux ont été remarqués sur les chemins de randonnée ; une réunion à ce sujet doit avoir lieu avec le service gérant les chemins de randonnée de la CCCVL ;
- Un courrier a été envoyé à une propriétaire concernant un terrain en friches à la Roncheraie avec bâtiment à l'abandon et menaçant ; celle-ci a pris un 1^{er} contact avec la mairie et doit revenir vers nous ;

La séance est levée à 20h53

La date du prochain Conseil Municipal a été fixée au jeudi 24 septembre 2026 à 18h00

Stéphane DAVID,

Maire



Christine VERRONNEAU,

Secrétaire de séance

